« LA FEUILLE DE CHÊNE »

Concours de poésie française Étude des notaires R & L CP 7292 1002 Lausanne

COMMUNIQUÉ

Succès de la deuxième édition du Concours de Poésie Française "LA FEUILLE DE CHÊNE"

Créé en 2016 par la Fondation Marcel Regamey le concours de poésie dit de LA FEUILLE DE CHÊNE est illustré par la présence du poète Philippe Jaccottet qui en a accepté la présidence d'honneur. Deux poètes, Edouard de Perrot et Philippe Sudan, ont été révélés à l'issue de la première édition du Concours. Leurs œuvres ont paru l'an dernier à l'enseigne des éditions éponymes.

La deuxième édition du concours, conformément à son Règlement, a été lancée au début de cette année. Sans préjuger de la qualité formelle ou intrinsèque de l'ensemble des poèmes remis au Secrétariat du concours, on peut d'ores et déjà enregistrer (et peut-être s'en réjouir) le succès de cette heureuse compétition: 40 dossiers d'auteurs de toute la Suisse romande.

Le Comité de lecture désignera le ou les candidats jugés dignes du Prix de LA FEUILLE DE CHÊNE (CHF 10'000.-) lors d'une séance qui se tiendra à huit-clos le 27 juin prochain. Ce Comité, dont le soussigné assure la présidence, est formé de Mmes Doris Jakubec, Sylvie Jeanneret et Valérie Zuchuat, et de MM. Christophe Imperiali, Jacques Perrin et Yves Gerhard.

Au surplus quiconque désire obtenir des informations sur les buts et les conditions du Concours peut consulter le site www.feuille-de-chene.ch

Daniel Laufer Pully 021 729 00 03 danlaufer@bluewin.ch